



Acte n° 2024C185

## DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45  
Présents : 32  
Pouvoirs : 5  
Votants : 37

Date de convocation du Conseil communautaire :  
Le 12/09/2024

Le 19 septembre 2024, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, Président, au Galet, rue du Collège à Reyrieux (01600).

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Armand CHAUMONT, Pascal CUNY, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Agathe IACOVELLI, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Michelle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON, France-Line VINCENT.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER, Patrick CHARRONDIERE, Jacques CORMORECHE (Pouvoir à Nicole DUGELAY), Anne-Marie DEGUEURCE, Bruno HENRY, Nadia GUYON, Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC (Pouvoir à Frédéric VALLOS), Stéphanie PALLIER, Sylvie PERMEZEL (Pouvoir à Didier ALBAN), Delphine PICHOURON (Pouvoir à Yves DUMOULIN), Bernard REY (Pouvoir à Emmanuelle CARGNELLI).

Secrétaire de séance : Agathe IACOVELLI.

### **OBJET : MOBILITES DURABLES – Charte du service des transports scolaires**

M. Richard SIMMINI, Vice-Président en charge des mobilités durables, rappelle qu'au titre de sa compétence transports, la CCDSV organise la mobilité sur l'ensemble de son territoire et notamment les services de transports scolaires sur les 19 communes de son territoire.

Dans ce cadre, une charte du service des transports scolaires a été validée par le Conseil communautaire le 21 mars 2024. Cette charte permet d'assurer une bonne gestion des services dans un souci de sécurité et de qualité.

Ce document, à destination des partenaires et des transporteurs et des usagers, arrête les grands principes et définit les règles de fonctionnement du service des transports scolaires. Il s'applique sur l'ensemble des services scolaires dont nous avons la compétence sur notre territoire, y compris ceux pouvant être délégués.

Les évolutions de la charte concernent un ajustement mineur à propos de la majoration. Celle-ci s'applique pour toute inscription en retard à partir du 31 juillet et jusqu'au 31 octobre de chaque année. À partir du 1<sup>er</sup> novembre cette majoration est doublée. Mais, pour les familles qui emménagent sur le territoire en cours d'année scolaire et qui souhaitent s'inscrire au transport scolaire, il apparaît souhaitable de les exonérer de majoration.

La nouvelle charte est annexée à la présente délibération.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 05/09/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** la Charte du service des transports scolaires de la CCDSV annexée à la présente délibération, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à cette Charte du service des transports scolaires.

A Reyrieux, le 19/09/2024

La Secrétaire de Séance,  
Agathe IACOVELLI



Affichage sous format électronique : 25/09/2024

Le Président,  
Marc PECHOUX

